

*Le Secrétaire Général Adjoint  
de la Présidence de la République*

ISSUE: RP AM
6 - MARS 2014
ANSWERED BY :
FILE :

Madame Rosa PAVANELLI  
Secrétaire Générale  
Internationale des Services Publics  
45, AVENUE VOLTAIRE  
BP 9  
01211 FERNEY-VOLTAIRE CEDEX

Paris, le U 4 MARS 2014

Madame la Secrétaire Générale,

Le Président de la République a bien reçu la correspondance que vous avez souhaitez lui adresser concernant les enjeux de la mise en place d'une taxe sur les transactions financières à l'échelle européenne.

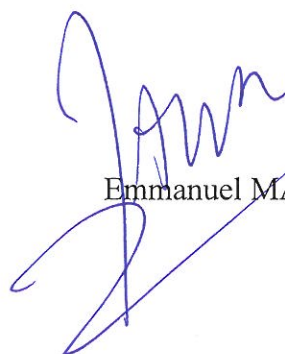
Monsieur François HOLLANDE m'a confié le soin de vous répondre et de vous assurer qu'il est à l'écoute des réflexions que vous lui avez soumises.

À l'occasion de la réunion des gouvernements franco-allemands, qui s'est tenue à Paris le 19 février dernier, la France et l'Allemagne ont convenu de mettre en place cette taxe d'ici les élections européennes, dans le cadre de la coopération renforcée initiée lors du Conseil européen du mois de juin 2012.

Le futur dispositif de taxation des transactions financières doit contribuer à la fois à la régulation financière, au redressement des finances publiques et à la solidarité internationale. Le Chef de l'Etat s'attachera à tout mettre en œuvre pour y parvenir.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire Générale, l'expression de mes hommages.

*Bz cordialement*



Emmanuel MACRON